

Règles pour sauver la vie



Ne travaillez pas sous l'influence de substances intoxicantes, comme l'alcool ou les drogues illicites. Le port d'armes à feu ou d'autres armes est interdit à l'intérieur des locaux de la société.



Remplissez toujours le formulaire d'évaluation préliminaire des risques avant toute activité (SLAM). Avant d'effectuer une tâche, évaluer toujours les risques qui lui sont associés.



Signalez à votre hiérarchie toute condition ou comportement non sécuritaires. Vous avez le droit de refuser tout travail non sécuritaire à tout moment.



Utilisez obligatoirement les équipements de protection individuelle (EPI) pour effectuer votre travail (casque de sécurité, chaussures de sécurité, lunettes de sécurité, harnais, protection auditive, visière, protection respiratoire, etc.). Il est obligatoire de s'assurer de leur bon état avant utilisation.



Suivez toujours toutes les procédures de consignation et de déconsignation.



Ne désactivez jamais aucun dispositif de sécurité des équipements, des machines ou des processus.



Ne conduisez pas et n'utilisez aucun véhicule ou équipement sans formation, autorisation ou licence. Pendant que vous conduisez, utilisez les téléphones mobiles uniquement avec les kit mains libres, si cela est autorisé par la réglementation locale. L'envoi des textos est interdit. **Utilisez toujours les ceintures de sécurité.**